



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICHI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/208

Réactualisation des règlements intérieurs des crèches

M. le maire expose à l'assemblée :

1°/ La législation, en particulier l'article R 2324-30 du code de santé publique, stipule que les établissements d'accueil de jeunes enfants doivent élaborer un règlement intérieur précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la structure.

2°/ Afin de faciliter la gestion des 8 établissements, un seul règlement intérieur a été élaboré pour l'ensemble des structures gérées par la ville, précisant notamment comme le spécifie la réglementation les fonctions du directeur, les modalités d'admission des enfants, les horaires et conditions d'arrivée et de départ des enfants.

3°/ Des modifications d'agrément et de fonctionnement applicables à compter de septembre 2016 nécessitent une réactualisation du règlement intérieur :

- Abaissement de la tranche d'âge des enfants accueillis au multi-accueil la Souris Verte à 3 mois
- Service des repas à la souris verte et extension des horaires 7h30 à 18h15
- Diminution de l'agrément du jardin d'enfants Elisa à 15 places

Toutes ces modifications ont donné lieu à un avis favorable des services de la PMI
Considérant que cette réactualisation permet de mieux répondre aux besoins des familles

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la réactualisation du règlement intérieur.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Mme Annie Costa NIVAGGIOLI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 24 juin 2016 ;

Considérant que la réactualisation du règlement intérieur permet de mieux répondre aux besoins des familles

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La réactualisation du règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

Accusé (Suivent les signatures) de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

